

COMPTE RENDU  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
28 mars 2019 à 20h30

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation de Frédéric AUBERT, Maire, du 21 mars 2019.

Présent-e-s : M Frédéric Aubert, Mme Jacqueline Bonnet, Mme Anne-Marie Fitoussi, Mme Christelle Empeiraire, M Jean-Pierre Filiâtre, Mme Françoise Laurent, M Frédéric Melmoux, M Claude Morin, M Hervé Robin, Mme Agnès Vallon.

Pour Le CCAS : Présent-e-s : Mme Michèle Robin

Absent-e-s : M. Sanson Antony, Mme Barthalay Monique qui donne procuration à  
Mme Michèle Robin

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline Bonnet

La séance est ouverte à 20h45

**Approbation du compte-rendu de la séance du 28/02/2019- Unanimité**

**1/ Budget du Centre Communal d'Action Sociale- Approbation du compte de gestion 2018.**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif du CCAS, de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Centre Communal d'Action Sociale, après discussion et délibération :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2/ Budget du Centre Communal d'Action Sociale- Approbation du compte administratif 2018.**

Les membres du CCAS sont invités à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2018, présenté par Madame Jacqueline Bonnet, Adjointe au Maire et dont les résultats sont les suivants et l'approuve à l'unanimité des membres présents (Monsieur Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote)

La Section de Fonctionnement s'élève en Dépenses à 2636.81€, en Recettes à 2727.62€ y compris l'excédent reporté de 33.49€.

La Section d'Investissement s'élève en Dépenses à 0€ et en Recettes à 0€.

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2018 dégage un excédent de Fonctionnement de 90.81€.

(Monsieur Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote)

**3/ Budget Principal de la Commune- Approbation du compte de gestion 2018.**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **4/ Examen et vote du compte administratif au titre de l'année 2018 pour le budget principal de la Commune**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2018, présenté par Monsieur Frédéric AUBERT, Maire, et dont les résultats sont les suivants :

La Section de Fonctionnement s'élève en Dépenses à 328 662.14€, en Recettes à 409 334.06€  
La Section d'Investissement s'élève en Dépenses à 215 032.93€ y compris le déficit reporté de 40 335.92€ et les restes à réaliser de 30 030€ et en Recettes à 197 244.01€ y compris les restes à réaliser de 20 420€.  
Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2018 dégage un excédent de Fonctionnement de 80 671.92€.  
Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2018 dégage un déficit d'investissement de 8 178.92€.  
Adopté à 9 votes pour (Monsieur Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote)

#### **5/ Affectation des résultats 2018 au budget principal de la Commune 2019**

Monsieur Le Maire propose l'affectation des résultats suivante :

Résultat de Fonctionnement :	+80 671.92 €
Solde d'exécution d'investissement :	-8 178.92€
Solde des restes à réaliser d'investissement :	-9 610.00€
Besoin de financement :	17 788.92€
Reste à reporter en recettes fonctionnement :	62 883.00€

Adoptés à l'unanimité des membres présents

#### **6/ Vote des taux des taxes locales 2019**

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 140 000,00€ à couvrir par le produit des impositions locales, il est proposé au Conseil Municipal de voter les taux des taxes directes locales.

A l'issue de ce vote, les taux ci-dessous ont été approuvés à l'unanimité.

- 16.36 % pour la taxe d'habitation
- 16.87 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 31.49 % pour la taxe sur le foncier non bâti

#### **7/ Vote du budget principal de la Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2019 de la commune,  
PRECISE que le budget primitif 2019 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2018, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2018 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la présente séance.

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2019 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 369 233.00€
- section d'investissement 289 180.00€
- TOTAL 658 413.00€

#### **8/ Budget de l'Eau et de l'Assainissement- Approbation du compte de gestion 2018.**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,  
Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 9/ Budget de l'Eau et de l'Assainissement- Approbation du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017, présenté par Monsieur Frédéric AUBERT, Maire, et dont les résultats sont les suivants :

La Section de Fonctionnement s'élève en Dépenses à 47 470.26€, en Recettes à 88 675.72€ y compris l'excédent reporté de 32 036.04€.

La Section d'Investissement s'élève en Dépenses à 14 433.21€ et en Recettes à 14 453.98€ y compris l'excédent reporté de 3 371.60€.

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2018 dégage un excédent de Fonctionnement de 41 205.46€.

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2018 dégage un excédent d'investissement de 20.77€.

Adopté à 9 votes pour (Monsieur Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote)

### 10/ Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement 2019/2020

Tarifs applicables à compter du 1er juillet 2019 et jusqu'au 30 juin 2020.

DESIGNATION	TARIFS EAU	TARIFS ASSAINISSEMENT
Abonnement	45€	50€
De 0 à 10 m3	3 €uros/m3	2 €uros/m3
De 11 à 200 m3	0.73 €uros/m3	0.80 €uros/m3
Au-delà de 200 m3	0.35 €uros/m3	0.20 €uros/m3

Tarifs des redevances notifiées par l'agence de l'eau et qui lui sont reversées :

- Redevance modernisation de réseau : 0.15€/m3
- Redevance pollution domestique : 0.27€/m3

Après discussion et délibération, les tarifs ci-dessus sont adoptés à l'unanimité.

### 11/ Affectation des résultats 2018 au budget principal de l'eau et de l'assainissement 2019

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 41 205.46 €
- un excédent d'investissement de : 20.77 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat au budget 2019 comme suit :

En recettes de fonctionnement de : 41 205.46 €

En recettes d'investissement de : 20.77 €

### 12/ Vote du budget principal de l'eau et de l'assainissement 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2019 de l'eau et de l'assainissement,

PRECISE que le budget primitif 2019 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2018, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2018 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la présente séance.

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2019 de l'eau et de l'assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 96 580.00€
- section d'investissement 81 885.00€
- TOTAL 178 465.00€

### 13/ Travaux de voirie 2019 – Programme complémentaire (VC13 et 14)

Monsieur Le Maire, expose au Conseil Municipal que les travaux prévus suite aux dégâts occasionnés par la tempête Eleanor n'incluent pas la remise en état du croisement entre la route de Sauvanière (VC14) et la route de Château-Méa (VC13).

Monsieur Le Maire présente la nature et l'estimation de ces travaux.

Monsieur le Maire propose de solliciter le concours financier du Département de l'Isère et présente le plan de financement ci-dessous :

- Travaux : 10360€ HT
- Subvention sollicitée : 3625€ (35%)
- Autofinancement : 6734€ HT

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le plan de financement proposé,
- demande l'aide financière du Département de l'Isère,
- charge et autorise M. Le Maire, à signer tous les documents qui s'y rapportent.

#### **14/ Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la Commune.**

Vu l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 et après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la Direction Générale des Finances Publiques Locales,

DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

#### **15/ Vente véhicule technique**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Camion Iveco de la Commune a été refusé au Contrôle technique.

Considérant l'importance du montant des travaux de réparation à réaliser, Monsieur Le Maire propose que le véhicule soit vendu en l'état à un professionnel automobile.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de vendre le véhicule,
- Charge et autorise M. Le Maire de conclure la vente et à signer tous les documents qui s'y rapportent.

#### **16/ Forêt communale – Affouages- Délivrance des feuillus**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter de l'Office National des Forêts (ONF) la délivrance des bois feuillus de la coupe des parcelles 38 – 39 et 40 de l'exercice 2019 pour constituer les lots d'affouages 2021.

Ces bois seront exploités par une entreprise de travaux forestiers et affectés au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques. Le partage sera effectué par foyer.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte cette proposition,
- Charge et autorise M. Le Maire à solliciter l'ONF et à signer tous les documents qui s'y rapportent.

#### **17/ Remboursement avance de frais**

Après délibération, Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de procéder au remboursement de 92.89€ à Mme Fitoussi Anne-Marie. Pour le remplacement d'un équipement de l'espace de jeux de l'Eglise.

#### **18/ Travaux sur le réseau d'eau potable du Hameau du Serre- Programme et demande de subvention.**

Dans le cadre du programme de résorption des fuites, engagé en 2017, et afin de réduire les prélèvements de la ressource Eau, Monsieur Le Maire présente les travaux prévus et leur montant prévisionnel.

Ces travaux concerneraient cette année, le remplacement de la conduite d'eau potable du Hameau du Serre (Haut du village)

Monsieur le Maire propose de solliciter le concours financier du Département de l'Isère et de l'agence de l'eau présente le plan de financement ci-dessous :

- Travaux : 20091€ HT
- Subvention sollicitée (Département) : 3014€ (15%)
- Subvention sollicitée (Agence de l'eau) : 3014€ (15%)

Autofinancement : 14063€ HT

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le plan de financement proposé,
- demande l'aide financière du Département de l'Isère et de l'Agence de l'Eau
- charge et autorise M. Le Maire, à signer tous les documents qui s'y rapportent.

### **19/ Travaux de réparation du Fournil**

Monsieur Le Maire, rappelle au Conseil Municipal le programme de travaux prévus en 2019 et 2020 pour la remise en état du local et du foyer du Fournil.

La demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes a été déposée. Il s'agit d'une demande de subvention à hauteur de 50% du montant total HT des travaux.

Compte tenu de l'urgence à réaliser les travaux de menuiserie et de réparation du foyer, M. Le Maire propose que ces travaux soient engagés sans attendre la notification de subvention.

Ces travaux s'élèveraient à 3800€ HT.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte d'engager les travaux sans attendre la notification d'attribution de subvention,
- Charge et autorise M. Le Maire à signer tous les documents qui se rapportent à cette opération.

### **20/ Travaux sur le réseau d'assainissement du Hameau du Serre- Programme et demande de subvention.**

Monsieur Le Maire, propose de procéder au renforcement de toute la conduite, plutôt que de procéder à des réparations partielles, qui seraient *in fine*, plus coûteuse que la reprise complète de la canalisation.

Il est proposé de solliciter le concours financier du Département de l'Isère et de l'agence de l'eau présente le plan de financement ci-dessous :

Travaux : 20195€ HT

Subvention sollicitée (Département) : 3030€ (15%)

Subvention sollicitée (Agence de l'eau) : 3030€ (15%)

Autofinancement : 14 135€ HT

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le plan de financement proposé,
- demande l'aide financière du Département de l'Isère et de l'Agence de l'Eau,
- charge et autorise M. Le Maire, à signer tous les documents qui s'y rapportent.

### **Questions diverses :**

Le service d'assainissement non collectif transféré à La Communauté de Communes du Trièves 01/01/2019 sera assuré par la METRO à partir du 01/04/2019

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30